

Légende des fiches « types de peuplements »

Essence
🔄 Retour
vers la clef
des types de
peuplements
de l'essence
considérée

Couleur RVB pour la
cartographie

Chêne pubescent 🔄 fiche n°273110 « Clef des types de peuplements du Chêne pubescent »

TAILLIS À CROISSANCE MOYENNE

Nom du type de peuplement

SRGS - PACA
Centre Régional de la Propriété Forestière
Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

N° 273112 (1/2)

N° de la fiche
(Page sur nombre de
pages de la fiche)

CARACTÉRISTIQUES

Complet et dense
Couvert en % >80
Hauteur moyenne en m 6 à 12
Densité de tiges par hectare >1500
Diamètre à 130 cm par hectare 80 à 150

Classes III et IV inférieure du Chêne pubescent (Étude auto-écologique du Camagney)

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Présent en adret dans l'étage montagnard en substitution

Comment identifier le peuplement. Ses principales caractéristiques

Dans quelles conditions écologiques trouver le peuplement

Les risques de confusion et les variantes possibles

MOYEN-PAYS
LITTORAL CALCAIRE
MONTAGNE

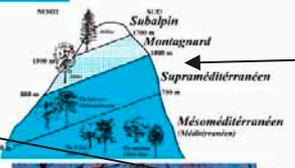
Ce peuplement est largement représenté en Provence calcaire. Il y occupe une surface considérable.

Le Chêne pubescent a fait l'objet de coupes parfois intensives à des rotations très courtes et d'un surpâturage important. Nombre de ces taillis n'ont plus été exploités depuis la dernière guerre. Les peuplements actuels sont souvent homogènes et du même âge sur des surfaces importantes.

Il est intéressant de classer ces taillis en deux catégories selon la hauteur moyenne vers l'âge de 50 ans :

- taillis de fertilité moyenne, 6 et 8 mètres.
- taillis de bonne fertilité, 8 et 12 mètres sur colluvions de bas de pente ou dans les vallons.

Commentaires généraux



Etages de végétation dans lesquels le peuplement est présent :
Couleur pleine : forte représentation
Couleur tramée : faible représentation

Zones géographiques dans lesquelles le peuplement est présent :
Souligné : forte représentation
Non souligné : faible représentation



Photographie représentative

-  De nombreuses incertitudes demeurent sur la capacité des souches vieilles à produire des rejets. L'aptitude de ces peuplements à se régénérer par semis est incertaine.
-  Les revenus occasionnés par la vente des coupes de taillis peuvent être assez conséquents. La plantation de diversification en essences feuillues ou résineuses est possible en bonne fertilité. Ces peuplements abritent de nombreux feuillus rustiques (Cormier, Ailseier) susceptibles d'usages plus valorisants.
-  Sauf situation particulière, les risques d'érosion sont limités. Impact paysager au cas par cas.
-  Non concerné par la directive habitat, ce peuplement peut présenter néanmoins un intérêt particulier au regard de certains Documents d'Objectifs Natura 2000 : Annexe fiche n°355310. C'est le cas pour la zone « littoral calcaire » et l'ouest du département des Bouches-du-Rhône.
-  Aptitude au pastoralisme de moyenne à bonne, pouvant être améliorée par l'éclaircie du peuplement.

Pérennité : risques particuliers

Intérêt pour la production de bois, potentiel forestier

Intérêt paysager, sensibilité à l'érosion

Intérêt environnemental

Intérêt pastoral

les types de gestion :



Gestions recommandées et possibles



Gestions déconseillées



Interdits

Le conseil d'administration prononcera l'agrément des documents de gestion après avoir constaté leur compatibilité avec le SRGS. Il refusera les documents adoptant des pratiques interdites et examinera soigneusement, avant de prononcer un agrément ou un rejet, la pertinence des raisons évoquées par les propriétaires pour adopter des pratiques déconseillées ou des objectifs difficilement conciliables.

Les explications et les conditions requises

Les icônes représentent, l'intérêt de la gestion par rapport aux enjeux suivants :

- gestion favorable à la pérennité de la forêt,
- rapport financier intéressant ou bonne gestion économique,
- intérêt pour le paysage,
- limitation du risque d'érosion,
- bon potentiel de reboisement,
- préservation de la diversité biologique ou prescription Natura 2000,
- amélioration de la capacité d'accueil du milieu pour le gibier
- intérêt pour la prévention des forêts contre les incendies,
- intérêt pastoral.

Lorsque l'icône est en couleur, l'intérêt est important. Lorsqu'elle est en gris, il est moins.

Chêne pubescent : « Taillis à croissance moyenne »



La coupe de taillis simple assure le renouvellement du peuplement et procure un revenu économique au gestionnaire

Une gestion en taillis simple, bien adaptée. Des possibilités de valorisation.

Conservier des baliveaux ?

Lors des coupes de taillis simple, les exploitants ont pour habitude de conserver 100 à 250 arbres par hectare, appelés baliveaux. Isolés, souvent grêles parce que mal choisis, les arbres se couvrent de gourmands, et peu se retrouvent 50 ans plus tard dans le peuplement. Cette pratique n'a pas de justification sylvicole, et est contestable en terme paysager.

La conservation de cèpès entières, de bouquets ou de sujets à houppier développé (réserve) est préférable.



La truffe (*Tuber melanosporum*) peut occasionner des revenus complémentaires intéressants.

Bien aménager son taillis

- Limiter la surface des coupes rases à 15 hectares, l'optimum se situant autour de 7 hectares.
- Sauf si cette mesure induit un vieillissement trop important du taillis, limiter le prélèvement, par période de 10 ans à 30% de la surface de ce type de peuplement, s'il couvre plus de 50 hectares.
- Préserver les vallons (éclaircie ou non intervention).

Recommandations générales sur la gestion

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE

Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de

Les recommandations particulières

PLANTATION DE DIVERSIFICATION



GESTION POSSIBLE

ÉCLAIRCIE



GESTION DÉCONSEILLÉE



ÉCLAIRCIE FORTE



NON INTERVENTION



INTERDITS



COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

Le traitement en taillis simple, est un peuplement. Il garantit la pérennité au gestionnaire. La révolution (sement) varie de 40 à 60 ans.

- Pour les taillis âgés de plus de 20 ans, des précautions sont nécessaires.
- La conservation des fûts chênes.
- Dans un but paysager, commandé de conserver tous les 20 mètres, par

Compte tenu de l'investissement, la plantation ne se justifie pas. La plantation de diversification notamment par l'introduction de plants dans les zones ouvertes ou de façon ponctuelle si les potentialités forestières sont satisfaisantes.

- a° 211009 - Choix des essences de reboisement -
- Protection nécessaire, lorsque des dégâts sont à craindre du fait de la pression pastorale ou de l'abondance du gibier.
- Ces plantations peuvent permettre d'accroître la productivité des faciès ouverts.

Elle peut être une alternative intéressante à la gestion en taillis simple. Elle est envisageable pour les peuplements dont la hauteur moyenne est supérieure à 8 mètres à 50 ans ou lorsqu'il y a une protection contre les incendies, environnemental (fiche n°355310) ou pastoral.

- Afin de conserver un couvert suffisant, le volume des tiges conservées doit avoisiner le 1/3 du volume des tiges. A défaut, les tiges conservées risquent de se couvrir de gourmands et de faire l'objet de descentes de cimes.
- Il est illusoire de penser à une valorisation économique par la production de bois d'œuvre. A terme, des difficultés risquent de se poser, lors de la régénération du peuplement. Elle doit être conduite avec prudence sur de petites surfaces.

Consiste à conserver moins de 800 tiges par hectare dans un peuplement âgé de 50 à 60 ans ou à obtenir un facteur d'espacement après éclaircie (9%) supérieur à 26%. Elle provoque des descentes de cimes importantes et du fait de la repousse du taillis, conduit à un peuplement inéquienne, difficilement gérable.

- Ce mode de gestion est néanmoins possible, lorsque l'objectif est de constituer des pré-bois pour le pastoralisme en forêt. Dans certains cas il peut s'apparenter à un défrichage qui doit être autorisé par l'administration.

L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des souches. Une non intervention reste néanmoins envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental (Natura 2000), paysager ou à un équilibre des classes d'âges au niveau de la propriété (vieillesse temporaire).

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.